

Les créations d'établissements à Paris : un effet modéré sur l'emploi


Les créations d'établissements sont nombreuses à Paris entre 1993 et 2004. Mais, elles sont souvent éphémères : un établissement parisien sur deux a disparu quatre ans après sa création.

Le dynamisme parisien dans les créations d'établissements a une influence différée sur l'emploi. Ce n'est qu'à l'issue des deux premières années d'activité qu'on observe un réel impact sur l'emploi. En tout état de cause, les établissements déjà installés génèrent davantage d'emplois que les nouveaux.

Jean BRESNER et Florence GRESEQUE
Service études et diffusion

Début 2004, 282 000 établissements parisiens sont actifs dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Employeurs ou non, ils représentent 42 % du stock d'établissements franciliens et emploient 830 000 salariés (⇒■ Démographie des établissements). De 1993 à 2004, la capitale a gagné 39 000 établissements, soit une croissance de 16 %, alors que l'augmentation en petite et en grande couronne n'a été que de 1,4 %.

Le dynamisme du tissu productif parisien est porté par les créations

L'évolution du nombre d'établissements est faible au regard des mouvements observés  1. Le nombre d'entrées et de sorties d'établissements durant ces 11 années (884 000) est largement supérieur au nombre moyen d'établissements sur la période (257 000).

Le dynamisme parisien repose sur les arrivées d'établissements, en particulier sur les créations pures de nouvelles structures et, dans une moindre mesure, sur les transferts d'établissements venus s'installer à Paris (⇒■ Les transferts d'établissements impliquant Paris). Ainsi, les créations pures représentent en moyenne le tiers des mouvements constatés chaque année.

Paris et la petite couronne accueillent respectivement 41 % et 31 % des nouvelles unités de la région. Les services aux entreprises, qui concernent un tiers des établissements actifs parisiens, sont le secteur où la croissance du nombre d'unités est la plus forte entre 1993 et 2004 (+ 43 % d'établissements). L'emploi salarié augmente dans ce secteur (+ 7 %), alors qu'il diminue dans tous les autres.

Cependant, les nouvelles entités emploient en moyenne deux fois moins de salariés que les établissements pérennes,

c'est-à-dire les établissements actifs au moins deux années de suite (⇒■ Définitions). Aussi, l'impact des créations sur l'emploi est-il modeste.



1 Les mouvements démographiques au sein du tissu productif parisien

Stock au 1 ^{er} janvier 1993	243 200
Entrées	+461 600
Créations pures	+280 300
Réactivations	+8 900
Reprises	+36 500
Transferts entrants	+135 900
Sorties	-422 600
Cessations avec reprises	-36 500
Disparitions	-244 900
Transferts sortants	-141 200
Stock au 1 ^{er} janvier 2004	282 200
Variation nette	+39 000

Champ : Industrie, commerce et services (ICS).

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

Les nouveaux établissements parisiens résistent mieux que ceux de l'Ile-de-France

En moyenne, 19 % des nouvelles structures de production disparaissent après un an d'existence à Paris, contre 22 % pour le reste de l'Ile-de-France. Après 4 années d'exploitation, il reste un peu moins de la moitié des établissements parisiens (46 %). Enfin, ils ne sont plus que 22 % après dix ans à Paris et 18 % dans le reste de l'Ile-de-France. Les établissements implantés à Paris sont donc plus résistants que la moyenne des établissements franciliens. Les établissements du secteur des services aux particuliers survivent le plus longtemps  . Ceux des secteurs des services aux entreprises et du commerce ne font pas mieux que la moyenne.

Le plus fort impact sur l'emploi salarié se situe durant les deux années qui suivent leur création. L'ensemble des effectifs des nouveaux établissements s'accroît alors de 15 %. Mais le nombre de salariés diminue ensuite avec le temps malgré le dynamisme à la naissance. La croissance des autres établissements créés en Ile-de-France est plus rapide qu'à Paris : leurs effectifs augmentent de 21 % lors des deux premières années de vie. L'emploi salarié résiste davantage dans les secteurs des services aux particuliers, comme aux entreprises.

Les transferts d'établissements impliquant Paris

Les transferts d'établissements à destination ou en provenance de Paris entraînent des disparitions limitées d'établissements et d'emplois. Ils sont pourtant à l'origine de 31 % des mouvements démographiques. Entre 1993 et 2004, les disparitions ne s'élèvent qu'à 5 300 établissements. La petite couronne est, à la fois, l'origine et la zone d'accueil la plus fréquente des établissements transférés.

De même, les établissements entrants appartiennent aux mêmes secteurs d'activité que les établissements sortants. Les établissements des services aux entreprises représentent les trois quarts des transferts. Au total, 37 000 emplois ont été perdus par le jeu des transferts, soit 18 % des pertes de la capitale entre 1993 et 2004.

Démographie des établissements

Méthodologie

Par analogie à la démographie humaine, les établissements naissent, croissent, déclinent, migrent et peuvent disparaître : on parle alors de démographie des établissements. Plusieurs catégories de nouveaux établissements sont prises en compte : les créations « pures », les réactivations d'activité d'un établissement existant mais en sommeil, les reprises d'établissements par un nouveau propriétaire, ou l'installation d'un nouvel établissement suite à un déménagement (transfert). De même, plusieurs types de disparitions d'établissements sont recensés : par fermeture volontaire de l'établissement, par la faillite de l'entreprise suivie ou non d'une reprise, par la cession ou par le déménagement de l'établissement.

Les créations et destructions d'emplois sont calculées par comparaison des effectifs des établissements en début et en fin d'année. Cette méthode ne tient pas compte des mouvements de travailleurs (embauches, licenciements, retraites...) au sein des établissements, ni des variations infra-annuelles de l'emploi. Les réallocations d'emploi sont mesurées par le total de ces créations et destructions d'emplois.

Source



Les données sont issues du Répertoire national des entreprises et des établissements. [Le champ de l'étude comprend les établissements du secteur marchand, hors agriculture, services financiers et énergie \(champ ICS\) employant ou non des salariés.](#) Ainsi, 282 000 des 350 000 établissements parisiens actifs sont étudiés pour 2004. Les établissements ont été suivis sur la période du 1^{er} janvier 1993 au 1^{er} janvier 2004.

Les mouvements (créations, disparitions, transferts...) qui ont été modifiés par un autre mouvement dans les deux mois suivants ont été supprimés, car la réalité économique de tels mouvements ne semble pas tangible. Ainsi, un établissement créé pour un seul mois d'existence n'est pas considéré dans cette étude. De même, deux transferts d'établissements en sens inverse dans un délai de moins de 60 jours sont supprimés de la base de données, car ils ne correspondent pas réellement à un transfert de lieu de production.

[Sont exclus de l'analyse de l'emploi : les effectifs non salariés correspondant par exemple aux artisans, commerçants, gérants de société...](#)

A Paris, les établissements créés emploient en moyenne 1,1 salarié, contre 1,5 salarié dans le reste de l'Ile-de-France. La taille des établissements parisiens pérennes croît régulièrement jusqu'à la huitième année de leur vie, puis stagne et diminue en fin de cycle.

La capitale a perdu 235 000 salariés entre 1993 et 1999

Malgré la hausse du nombre d'établissements, Paris a perdu 23 % de ses effectifs salariés entre 1993 et 1999  . Dès 2000, le nombre de salariés parisiens augmente à nouveau et ce jusqu'en 2003. Pourtant, cette remontée constatée n'a pas comblé la perte importante d'emplois. En janvier 1993, plus d'un million de personnes sont salariés dans la capitale (hors services financiers, énergie et administration). Onze années plus tard, les établissements

parisiens ne comptent plus que 830 000 salariés. A titre de comparaison, l'Ile-de-France ne perd que 5 % de ses salariés sur la même période.

Ces pertes d'emplois, importantes à Paris, sont davantage le fait des disparitions d'établissements (cessation d'activité, restructuration d'entreprise...) que de la réduction d'effectifs dans les établissements pérennes.

La capitale est également un lieu d'accueil de très petits commerces : même s'ils n'emploient pas de salarié, les gérants de ces petites unités occupent des emplois non comptabilisés dans cette étude. Les professions libérales sont également exclues. Le commerce et la construction sont par nature des secteurs où l'emploi non salarié est très développé (15 % des emplois contre 9 % en moyenne). De plus, depuis plusieurs années, le recours aux freelance, intérimaires ou indépendants s'est accru. Au total, 110 000 non salariés travaillent à Paris en 2004.

2 Comment résistent les établissements créés ?

Ratios \ Secteurs	Cinq principaux secteurs					Ensemble des secteurs
	Services aux entreprises	Commerce	Services aux particuliers	Construction	Industrie des biens de consommation	
Répartition sectorielle des nouveaux établissements (en %)	36,2	23,6	10,6	9,1	6,6	100,0
Taux de survie moyen (indice base 100 la première année de vie)	=	=	++	--	-	46,1
Evolution de l'emploi salarié (indice base 100 la première année de vie)	+	=	++	--	-	78,4
Taille moyenne à la création (nombre de salariés par établissement)	-	-	+	+	++	1,1
Taille moyenne des créations pérennes (nombre de salariés par établissement)	=	-	+	-	+	2,0
Légende	Très faible	Faible	Egal	Elevé	Très élevé	
Par rapport à la moyenne	--	-	=	+	++	

Champ : Industrie, commerce et services (ICS) ; créations pures et réactivations.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

Les établissements en croissance génèrent plus d'emplois que les nouveaux

De 1993 à 1995, suite à la période de dépression économique l'emploi salarié diminue. Il progresse ensuite grâce à la reprise d'activité de 1996 qui profite aux établissements pérennes. Au début des années 2000, la croissance décélère ④.

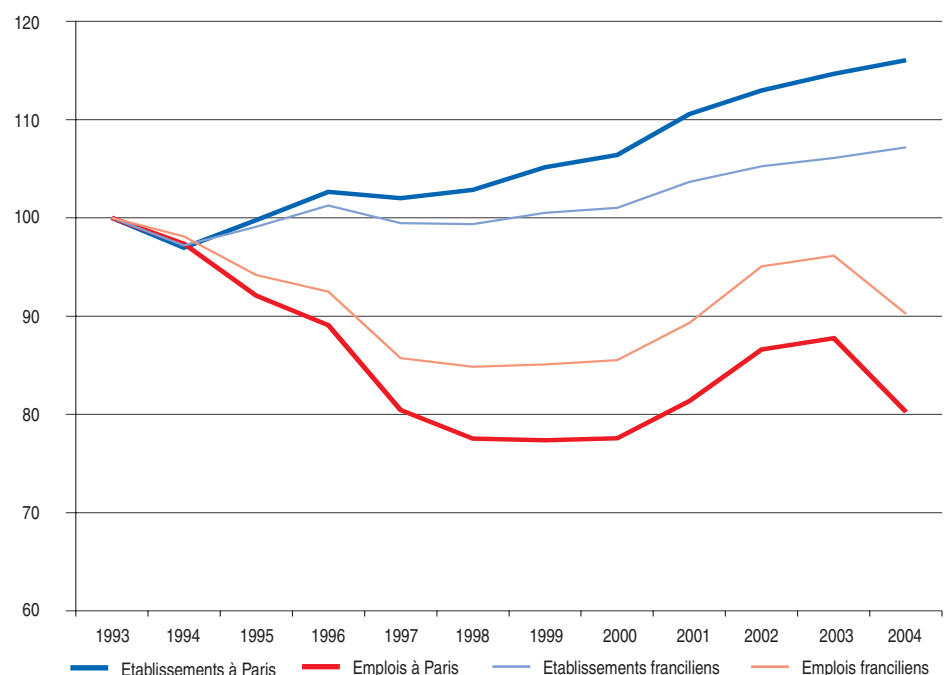
Les retombées des créations d'établissements sur l'emploi entre 1993 et 2004 sont limitées. En effet, 16 % du stock d'établissements ont été créés sur cette période, mais ils n'ont généré que 8 % de l'emploi salarié. En outre, l'im-

port des établissements pérennes sur l'emploi est quatre fois plus important.

La grande majorité des établissements demeure active d'une année sur l'autre, malgré de très nombreux mouvements enregistrés entre 1993 et 2004. En effet, huit établissements parisiens sur dix sont des établissements pérennes, présents en début et en fin d'année. Les emplois créés dans les établissements en croissance sont quatre fois plus nom-

breux que ceux générés par les créations et réactivations d'établissements. 27 500 emplois sont créés chaque année en moyenne dans ces derniers, contre près de 110 000 dans les établissements pérennes qui s'agrandissent. Ceux-ci exercent donc une forte influence sur l'évolution globale de l'emploi salarié à Paris. Les nouvelles structures de production ne débutent, en effet, qu'avec très peu ou pas d'effectif, et se développent ensuite.

3 Plus d'établissements, moins d'emplois salariés Base 100 en 1993



Champ : Industrie, commerce et services (ICS).

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

Définitions

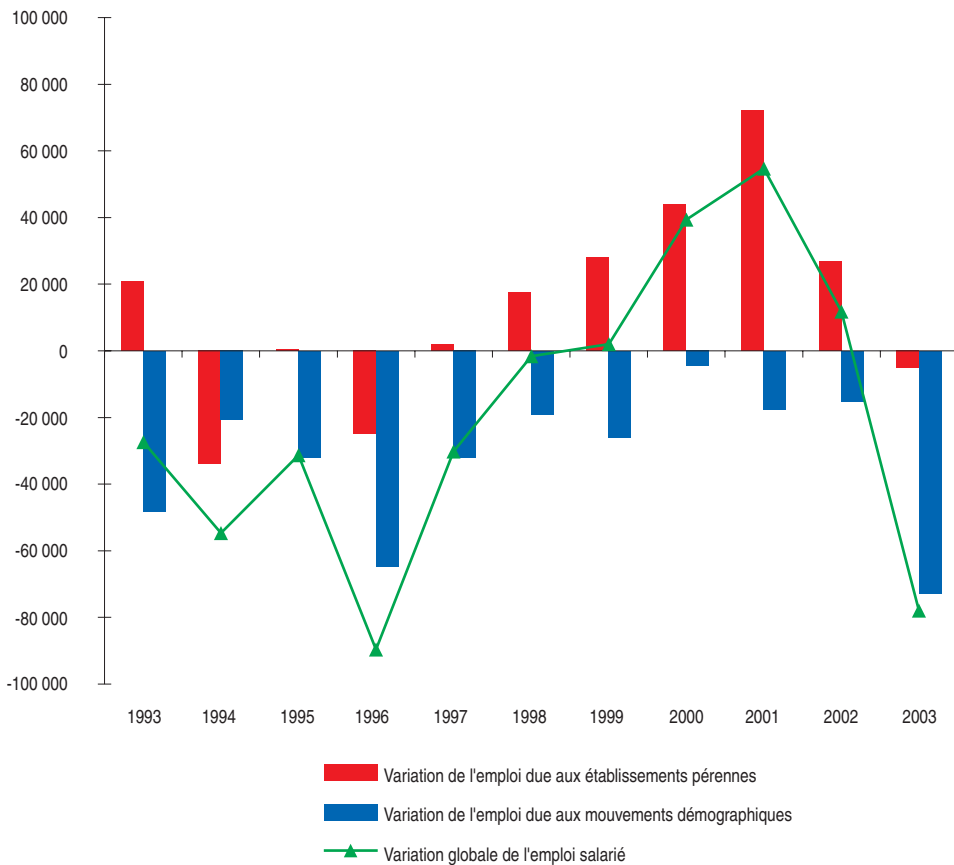
Établissement : unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante d'une entreprise. L'établissement constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Établissement pérenne : unité de production présente au moins deux années consécutives.

Tissu productif : ensemble des établissements présents sur un territoire donné.

Taux de survie des entreprises à n années est la proportion d'entreprises créées ou reprises une année donnée qui ont atteint leur nième anniversaire.

4 Au début des années 2000, la création d'emplois résulte des établissements pérennes



Champ : Industrie, commerce et services (ICS).

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

La création d'établissements reste un atout majeur pour le renouvellement du tissu productif (→ Aides au financement des créations et du développement des très petites et moyennes entreprises). La hausse des créations depuis 2002 concerne de nombreux établissements sans salarié. Ces créations ne génèrent qu'un seul emploi, souvent

non salarié celui de l'entrepreneur. En 2004, les trois quarts des créations en métropole sont dans ce cas. En termes d'effectif, les retombées des créations sur l'emploi salarié ne sont visibles que si ces nouvelles structures prospèrent. La pérennisation des établissements renforce alors l'impact du dynamisme sur l'emploi.

Aides au financement des créations et du développement des très petites et moyennes entreprises (TPE/PME)

La Ville de Paris soutient, à l'heure actuelle, trois dispositifs :

L'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) propose des crédits plafonnés à 5 000 € remboursables en deux ans aux très petites entreprises qui n'ont pas accès au crédit bancaire. Son intervention peut également se traduire par du prêt de matériel (ordinateurs, voitures ...). Un accompagnement individualisé des porteurs de projets est systématiquement mis en place.

La plate-forme d'initiative locale (P.I.E) accorde des prêts d'honneur d'un montant moyen de 15 000 € éventuellement assortis de garanties mises en œuvre par France Active SA. Ces prêts sont sans intérêt et remboursables en cinq ans. Ils incluent un suivi technique et relationnel post-crédit en vue de favoriser la pérennité des nouvelles entreprises.

Le fonds de garantie "Paris Finance Plus" destiné aux entreprises de moins de 10 salariés qui désirent emprunter quel que soit leur statut ou leur secteur d'activité. Il concerne notamment des artisans, commerçants et très petites entreprises localisées dans les territoires de la politique de la Ville. Son intervention est actuellement plafonnée à 120 000 € par dossier.

Pour en savoir plus

Pottier P. : « Le renouvellement du tissu productif francilien », *Insee Ile-de-France études*, mai 2006.

Chevalier F., Francomme B. : « L'Ile-de-France au cœur des transferts d'établissements », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 257, novembre 2005.

Guillon-Deshayes N. : « Créer une entreprise : le montage du projet, facteur primordial de réussite », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 256, octobre 2005.

Francomme B., Lévassieur S. : « Les transferts d'établissements impliquant Paris : des flux croisés », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 250, mai 2005.

Morer N. : « En Ile-de-France, quatre entreprises sur dix se créent à Paris », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 238, juin 2004.

INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE

ET DES ETUDES ECONOMIQUES
Direction régionale d'Ile-de-France
7, rue Stephenson - Montigny-le Bretonneux
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication : Sylvie Marchand
Comité de rédaction : Brigitte Belloc
Rédactrice en chef : Corinne Martinez
Secrétaire de rédaction : Françoise Beauflis
Conception graphique : PAO Insee Ile-de-France
Maquette : Nathalie Lebraud - Laure Omont
Impression : S. N. Rafal

Gestion des abonnements : Agnès Vavasseur
Tél. : 01 30 96 90 75 - Fax : 01 30 96 90 67
Vente par correspondance : Tél. : 01 30 96 90 56 - Fax : 01 30 96 90 27
Internet : www.insee.fr/ile-de-france
Vente sur place : Insee Info Service - Tour Gamma A - 195, rue de Bercy - 75582 Paris cedex 12
Tél. : 01 53 17 89 39 - Fax : 01 53 17 88 09

ISSN 0984-4724
Commission paritaire n° 2133 AD
Code Sage 10727652

© Insee 2007

Tarif : Le numéro : 2,2 € - Abonnement : - France : 30 € - Etranger : 36 €

Dépôt légal : 1^{er} semestre 2007

Insee Ile-de-Fr@nce Infos : la Lettre d'information électronique vous informe tous les mois de l'activité de l'Insee Ile-de-France

www.insee.fr/ile-de-france